© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

problème de cannabis

Par Profil supprimé Postée le 02/11/2011 22:37

> mon gendre fume du cannabis avec son bébé de 14 mois, je voudrais savoir quel risque il encourt et est ce que je dois faire quelque chose car j'ai très peur pour ma petite fille

---

Mise en ligne le 07/11/2011

Bonjour,

Votre gendre, s'il se faisait interpeller en possession de cannabis ou en train de fumer un joint, risquerait d'être poursuivi pour usage de stupéfiants. Le loi prévoit une peine maximum d'un an d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende. S'il se faisait contrôler positif au cannabis au volant de son véhicule, il serait alors passible de 2 ans d'emprisonnement et de 4500 euros d'amende.

Du point de vue de sa santé, s'il fume régulièrement, votre gendre s'expose à des risques au niveau du système respiratoire, du système endocrinien, une altération de la mémoire, des difficultés de concentration. Chez des personnes fragilisées psychiquement, le cannabis peut également accentuer certains troubles tels que l'anxiété.

Tout comme s'il était fumeur de tabac, et s'il fume en présence de sa fille, vous pouvez encourager votre gendre à changer ses habitudes pour ne pas exposer son enfant à la fumée passive.

Concernant votre petite fille, nous ne savons pas sur quoi portent vos peurs exactement. Nous ne comprenons pas non plus à quel niveau vous souhaiteriez "faire quelque chose", mais si vous souhaitez aborder plus en détail ce qui vous inquiète concernant votre gendre et votre petite fille, n'hésitez pas à nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.